

AMIANTE : LES RESPONSABILITÉS ENVERS LES LOCATAIRES ET LES ENTREPRISES

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL

Assurer la sécurité locative face à l'amiante par une responsabilité engagée

Les responsables de secteur ainsi que les collaborateurs intervenant pour les menues réparations sont au contact des locataires, mais aussi des entreprises et sont susceptibles d'être interpellés sur la question de l'amiante et des précautions à prévoir. La formation permettra au personnel concerné d'identifier les informations qu'ils peuvent et doivent communiquer aux locataires et aux prestataires, à la fois dans une logique de prévention et d'intégration du risque.

PUBLIC

Responsable d'agence, de site ou de secteur, technicien, gérant.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > identifier les points essentiels de la réglementation et les dernières évolutions
- > définir le rôle des différents acteurs
- > identifier le risque amiante dans la réalisation des travaux
- > communiquer auprès des locataires.

PÉDAGOGIE

Cette formation s'appuie sur des retours d'expériences du formateur. Les participants sont invités à exposer les difficultés rencontrées afin de chercher en commun les solutions pratiques.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Karen HUDBERT ou Jonathan TRABAC, Consultants-formateurs spécialisés dans la gestion de l'amiante.

DATES DES SESSIONS INTER

le 4 juin 2026 - Distanciel le 10 décembre 2026 - Distanciel

PRIX NET: 740 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

victoria.esteban@afpols.fr - 06 60 98 97 91

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU



AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2

PENDANT - EN GROUPE

Qu'est-ce que l'amiante?

- le Magic Mineral : différents types
- le risque pour la santé et les maladies professionnelles
- les produits contenant de l'amiante

Liée à l'amiante

- le principe de précaution : quelles pratiques ?
- les principaux éléments de la réglementation : Code de la santé publique, Code du travail
- l'évolution de la norme NFX46-020 (décret du 9 mai 2017 et arrêté du 16 juillet 2019)

La prévention des risques

- la connaissance de la présence d'amiante : les diagnostics
- le dossier technique amiante (DTA) : quel contenu ?
- le diagnostic amiante avant travaux (DAAT)
- la méthode d'analyse de contenu des rapports de repérage
- comment communiquer les résultats aux entreprises ?

Quelle responsabilité du bailleur ?

- l'obligation d'établissement et de mise à jour des DTA
- l'obligation du repérage des parties privatives (liste A)
- l'obligation d'information des occupants

La responsabilité du donneur d'ordre

- l'obligation du repérage des matériaux concernés par les travaux
- l'obligation d'information des entreprises

Quelle communication auprès des locataires sur le risque amiante ?

- la communication sur les diagnostics
- la communication sur les travaux.



APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.